



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA**

# AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 439-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 330-2018 DE FAÇON À MODIFIER LE COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL POUR LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES DANS LE CAS D'UN USAGE INDUSTRIEL**


**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, Éric Beaulieu, directeur général et greffier-trésorier.

**QUE** lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2023, le conseil a adopté par résolution le règlement 439-2023,

**QUE** le règlement 439-2023 est entré en vigueur conformément à la loi, le 25 octobre 2023;

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 25 octobre 2023.


  
Eric Beaulieu  
Directeur général et greffier-trésorier

\*\*\*\*\*

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Éric Beaulieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié, le 25 octobre 2023 2023, l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit suivant à Saint-Stanislas-de-Kostka:

Centre municipal et Bibliothèque Maxime-Raymond  
et en déposant cet avis sur le site internet de la Municipalité.  
EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25 octobre 2023.

  
Eric Beaulieu  
Directeur général et greffier-trésorier